

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Traitement des déchets urbains – Attribution du marché de mise à disposition de bennes, transport et valorisation des déchets.

Les déchets d'activité des services municipaux dénommés « déchets urbains » sont regroupés sur une plateforme de transfert rue de la Cale – zone artisanale Saint-Frédéric.

Ces déchets sont triés et déposés dans des bennes de grand volume puis transportés par une entreprise vers les différents centres de stockage ou de valorisation de déchets, conformément au plan d'élimination départemental des déchets.

Ainsi, la prestation de l'entreprise comporte :

- la mise à disposition de bennes ;

- le transport des déchets vers les centres de stockage des déchets « ultimes » ou vers les centres de traitement spécialisés des déchets « valorisables » à savoir le papier, le carton, le bois en mélange, les déchets industriels banals à trier et, ponctuellement, les déchets industriels et médicaux spéciaux ;
- la valorisation des déchets « valorisables » énumérés ci-dessus sachant que (la valorisation en compost des déchets verts et la valorisation en granulats de chaussée des déblais de route feront l'objet de deux autres marchés).

Afin de pourvoir aux besoins, un appel d'offres ouvert européen a été lancé sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 5 ans. Il est précisé que cette dernière a été retenue pour permettre l'amortissement des investissements réalisés et obtenir ainsi pour la commune des offres plus compétitives. Ainsi, les montants minimum et maximum totaux sont estimés respectivement à 200 000 € HT et 420 000 € HT.

En outre, le marché comporte une clause d'insertion sociale fixant un quota de 300 heures sur la durée totale du marché.

Après analyse des offres sur la base des critères de sélection des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 12 mai 2010, a retenu l'offre de la société Sita Sud-Ouest SA sur la base d'un montant du détail estimatif établi à 376 717,50 € HT pour 5 ans.

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ladite société le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.